

N°22/DEC/176

DÉCISION DU MAIRE

**ACCORD-CADRE N°2022C18 D'ACHAT DE PAIN POUR LES ÉCOLES ET LES
ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DE LA VILLE**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU ensemble les documents de consultation des entreprises et l'avis d'appel public à la concurrence du 2 août 2022 ;

VU les candidatures et offres reçues et leur analyse conformément au règlement de la consultation ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de confier à des prestataires privés l'achat de pain pour les écoles et les établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville, dans le cadre d'un accord-cadre multi-attributaires.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire les entreprises YASIN BOULANGERIE et BERAT BOULANGERIE, pour un montant maximum de prestations arrêté à la somme de 89.000,00€ entendue hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le marché avec lesdites, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : Le présent marché débutera dès sa notification, pour s'achever au 31 août 2023.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et seront prévus aux budgets des années suivantes couvrant la période complète d'exécution du présent marché.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 5 septembre 2022.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le

23 SEP. 2022

23 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
